

SEPE de Germainville

97 Allée Alexandre Borodine

69 800 Saint-Priest

PROJET EOLIEN LE RENARD – VOLET PAYSAGER DE L'ETUDE D'IMPACT - ANNEXE 3

CARNET DE PHOTOMONTAGES – EFFET VISUEL DU PARC EOLIEN DU RENARD ET DES PARCS EOLIENS EN PROJET DU PERIMETRE D'ETUDE
AOUT 2019



COMMUNES D'ADRIERS ET BUSSIERE-POITEVINE
DEPARTEMENTS DE LA VIENNE (86) ET DE LA HAUTE-VIENNE (87)



Ingénieurs conseils en aménagement durable du territoire

42 Boulevard Antonio Vivaldi
42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. 04 77 92 71 47 / contact@eco-strategie.fr
www.eco-strategie.fr

Etude N° A1827-R190820-v1

Maître d'ouvrage : **Société d'Exploitation du Parc Eolien de Germainville**

Bureau d'études environnement : **ECO-STRATEGIE**

NOTICE DE LECTURE :

Pour une observation optimale des vues 100°, la distance d'observation parfaite est de 21.5 cm.

Pour une observation optimale des doubles vues 100°, la distance d'observation parfaite est de 45.3 cm.

Pour rappel les photomontages ont été réalisés en intégrant des éoliennes de type SG 145, avec une hauteur au moyeu de 107 mètres et des pales de 71 mètres (diamètre de rotor 145 m).



Rappels méthodologiques :

Les prises de vues ont été choisies pour illustrer au mieux les visibilitées possibles du projet éolien Le Renard en même temps que les visibilitées des autres parcs éoliens en projets au sein du périmètre d'étude. Les prises de vue sont élaborées de telle façon que les obstacles visuels de premier-plan soient évités dans la mesure du possible dans un territoire caractérisé par le bocage. Par ailleurs, certains points de vue sont choisis pour illustrer les non-visibilitées. L'aire d'étude rapprochée a été privilégiée car c'est là que sont identifiés les plus fortes incidences.

Les photomontages ont été réalisés sous WindPRO par An Avel Energy et par Eco-Stratégie (points de vue 8, 10, 35, 36) en suivant les préconisations méthodologiques du guide de relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres -décembre 2016. Ainsi, plusieurs photos ont été assemblées pour réaliser un panorama 100° maximum, qui permet d'apprécier le parc éolien dans son ensemble et de respecter « la perception du champ visuel humain ». Ensuite, une vue 100° en double A3 (soit 2x50°) permet d'avoir une vision la plus objective et impartiale possible du projet dans le paysage.

La visibilité des éoliennes est parfois renforcée par exagération de la couleur blanche ou de la couleur grise, les machines apparaissent ainsi plus vivement dans le paysage.

A noter également que la localisation des prises de vue est orientée de manière schématique. En effet, le symbole pour la localisation est théorique et l'angle de vue n'est ainsi pas reporté de manière exacte sur les cartes de localisation. L'orientation générale du symbole correspond à l'orientation de la photo, l'angle de vue de la photo est en revanche précisé sur la planche du carnet.

Pour rappel, les photomontages sont réalisés à titre indicatif et ne peuvent pas se dissocier du reste de l'analyse paysagère. Une note méthodologique relative aux photomontages est disponible dans l'étude d'impact (chapitre III.2 Méthodologie).

Préambule

Deux zones d'influence visuelle (ZIV) du projet avec la localisation des points de vue qui ont fait l'objet des photomontages présentés dans ce carnet sont proposées en page suivante. Les massifs forestiers et le bâti ont été pris en compte (inventaire forestier et données cadastrales numérisés). La première ZIV est réalisée en fonction du nombre de machine visible, la seconde en fonction de la hauteur visible des machines (bout de pales ou pale et moyeu). Notons toutefois que ces données ne permettent pas de prendre en compte les composantes détaillées du paysage et que les zones de visibilité sur le projet sont en réalité nettement réduites.

Afin de se rapprocher plus finement des perceptions du territoire, une ZIV du projet éolien du Renard prenant en compte une végétation très détaillée a été produite sur l'AER (forêts, bois, haies, vergers, etc., donnée fournie par SIEMENS GAMESA). Elle permet de confirmer que les zones de visibilité du projet sont très nettement réduites par la végétation bocagère et d'affiner l'analyse des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée.

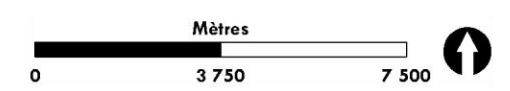
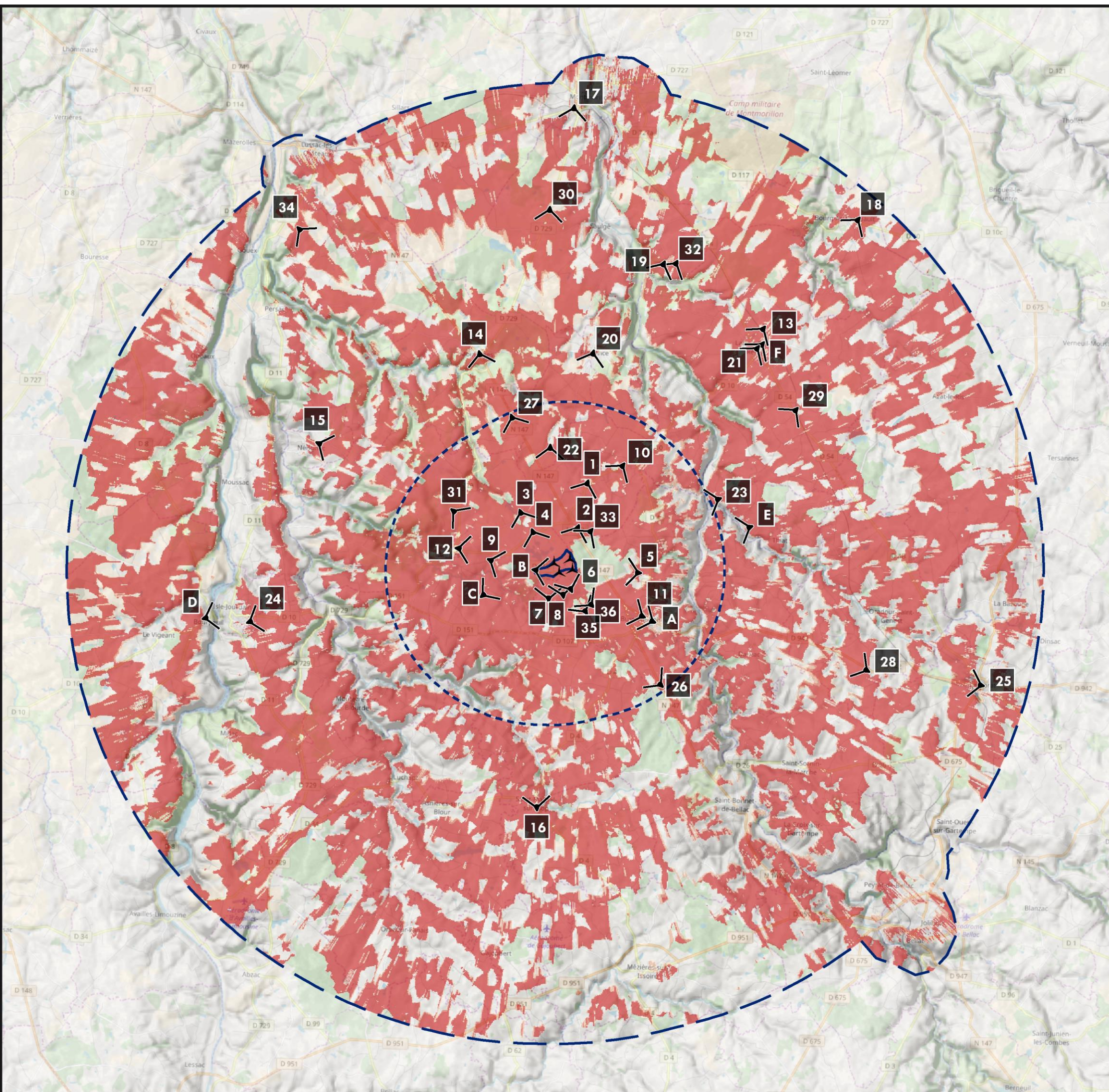
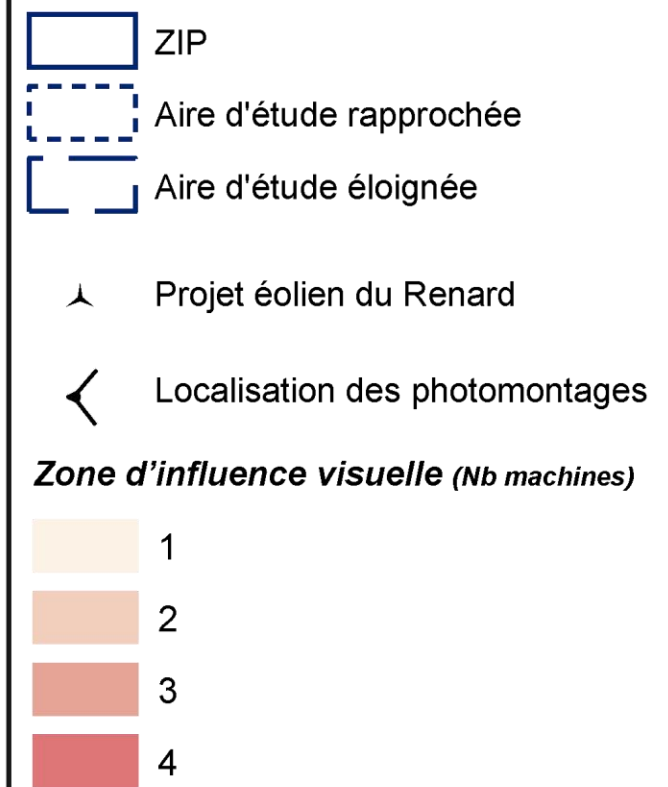
Une zone d'influence visuelle (ZIV) cumulée des parcs éoliens en projet pris en compte dans l'analyse des effets cumulés sur le territoire d'étude a également été réalisée. En superposition, la ZIV du projet éolien Le Renard apparaît. Ainsi sont révélées : les zones pour lesquelles aucun motif éolien n'est visible, les zones pour lesquelles le projet Le Renard sera visible en même temps qu'un ou plusieurs autre(s) parc(s) éolien(s) en projet, les zones pour lesquelles seul le projet Le Renard sera visible. Ainsi, 15 parcs éoliens ont été pris en compte :

- Les parcs éoliens d'**Adriers Energies** - 5 machines, d'**Adriers Terres Froides** - 5 machines et de **Landes-Energies** - 6 machines. Ces parcs éoliens sont construits et apparaissent en violet sur les vues schématiques.
- Les parcs éoliens accordés, qui ne sont pas encore construits et qui apparaissent en vert sur les vues schématiques :
 - o Le parc éolien de **La Croix de Chalais**, 4 machines.
 - o Le parc éolien de **La Croix de Merotte**, 4 machines.
 - o Le parc éolien **Le Champ du Bos**, 6 machines.
 - o Le parc éolien **La Rivaille**, 6 machines.
 - o Le parc éolien de **Plaisance**, 5 machines.
 - o Le parc éolien d'**Oradour-Fanais**, 7 machines.
 - o Le parc éolien des **Gassouillis**, 7 machines.
 - o Le parc éolien de **Vigeant**, 5 machines.
- Les parcs éoliens en cours d'instruction et qui apparaissent en bleu sur les vues schématiques :
 - o Le parc éolien de **La Montie**, 3 machines.
 - o Le parc éolien des **Terrages**, 4 machines.
 - o Le parc éolien **Energie Saint-Barbant**, 4 machines.
- Le parc éolien de **Tageau**, 10 machines qui apparaît en marron. Ce projet a été refusé sans que les délais de recours soient épuisés à la date de rédaction du présent dossier.




Pour la construction de ces ZIV cumulées, la végétation et le bâti ont été pris en compte (Inventaire forestier numérisé, données cadastrales). Aussi, les zones de visibilité sur le projet sont en réalité moindres du fait des obstacles visuels liés au réseau bocager. Rappelons aussi que la zone d'influence visuelle du projet éolien couvre l'ensemble des zones où le projet sera visible, même les zones où les éoliennes ne sont pas visibles entièrement. Parfois, seul un bout de pale est perçu.



A noter, lorsque ces parcs et projets éoliens se trouvent à plus de 20km du point de vue, ils ne figurent pas sur les vues schématiques et sur les vues projetées du photomontage. Une exception a été faite pour le PDV 25 où il a été choisi de prendre en compte l'intégralité des parcs et projets.

ZIV du projet éolien Le Renard et localisation des points de photomontage





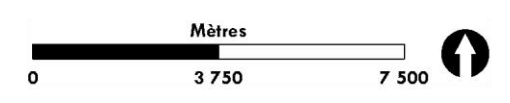
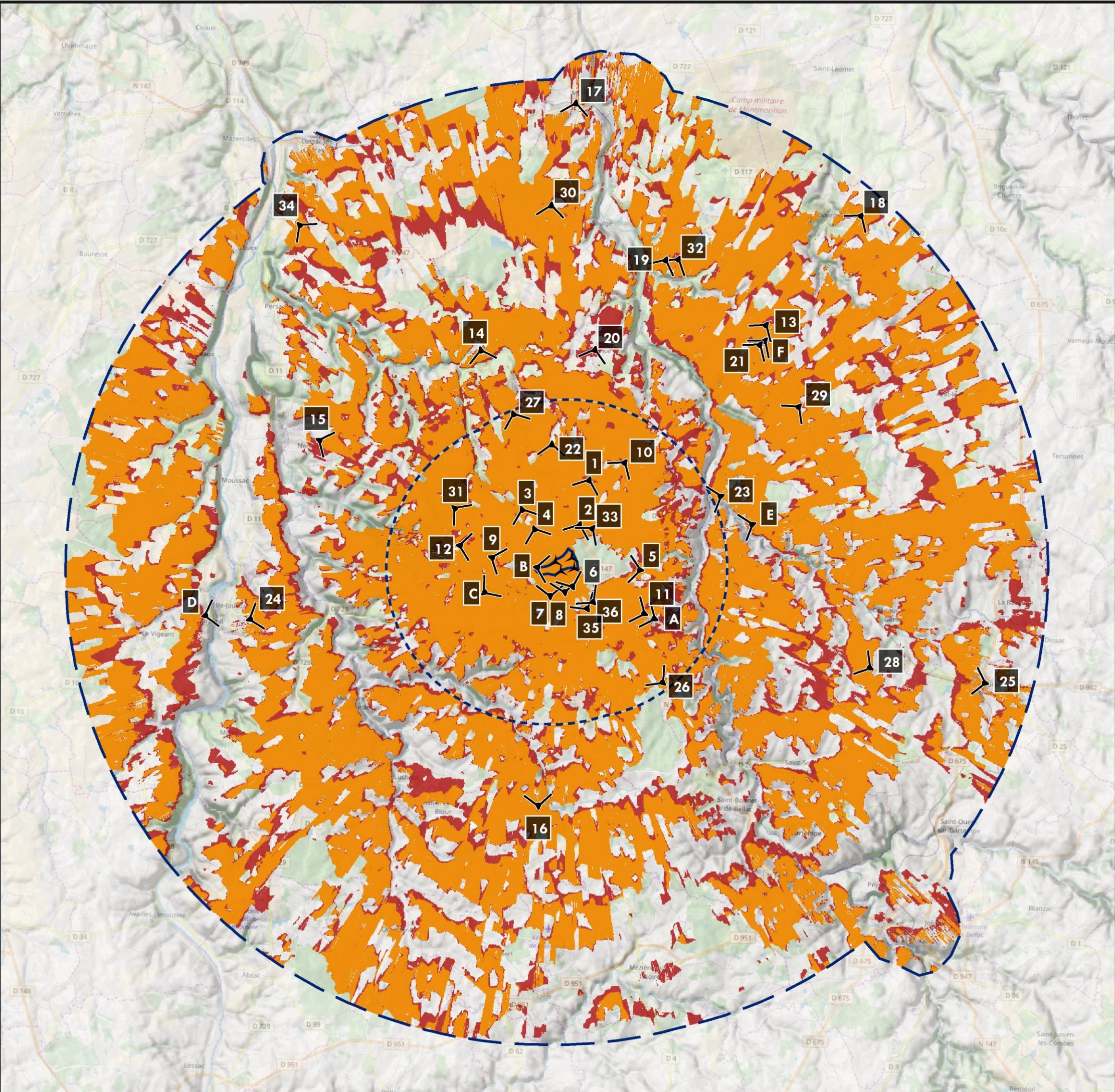
ZIV du projet éolien Le Renard et localisation des points de photomontage

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée




-  Projet éolien du Renard
-  Localisation des photomontages

Zone d'influence visuelle (hauteur machine)





-  Hauteur moyen
-  Hauteur moyen + Pale





ZIV cumulée du projet éolien Le Renard sur l'aire d'étude rapprochée

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

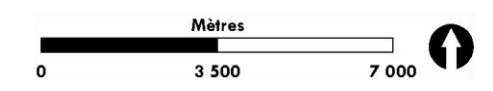
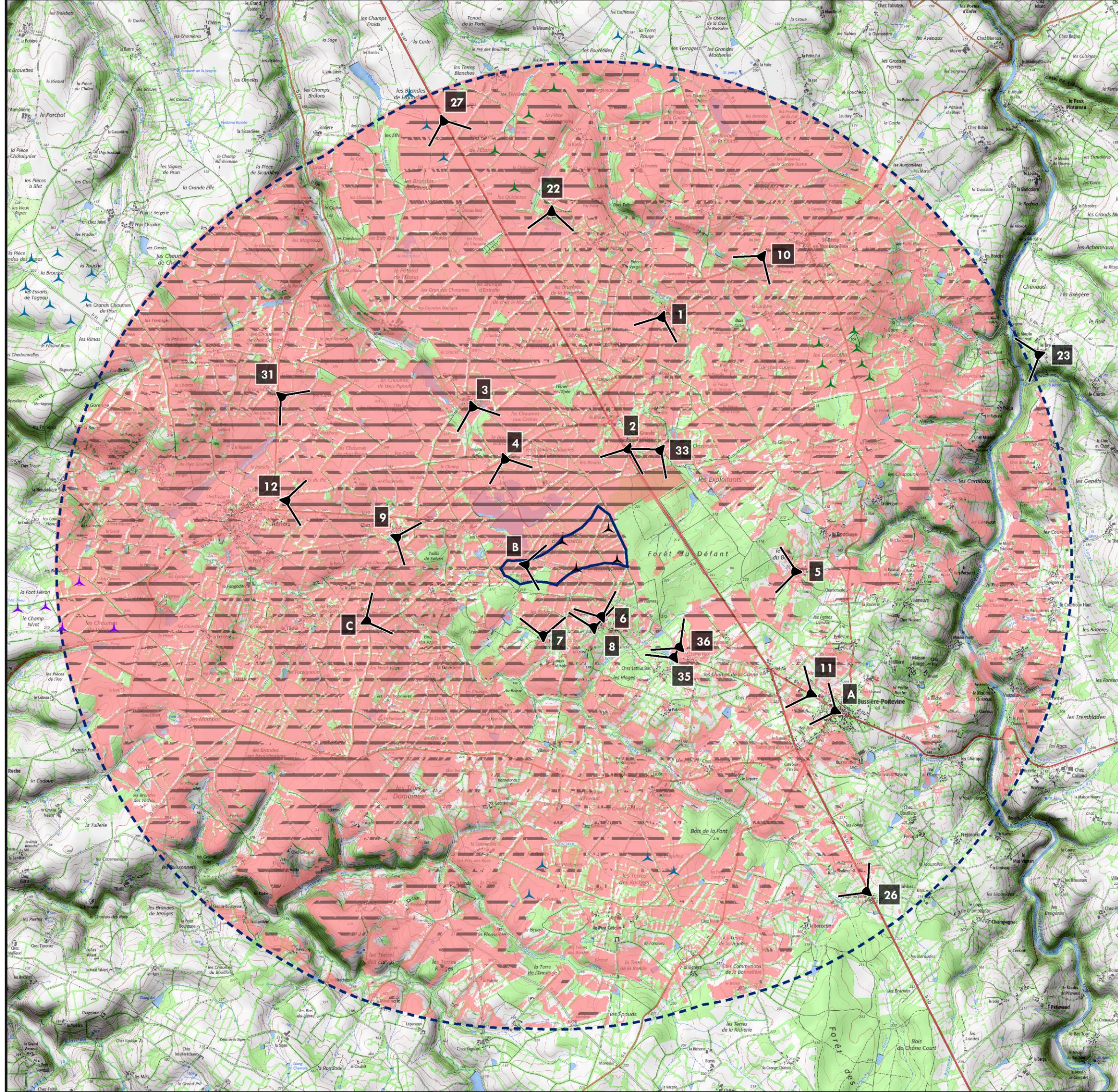
Avancement des projets éoliens

-  Projet Le Renard
-  Autorisé
-  En fonctionnement
-  En cours d'instruction




ZIV cumulée

-  ZIV des parcs existants et projetés au sein de l'aire d'étude éloignée
Prise en compte du bocage et du bâti
-  ZIV du projet éolien du Renard
Prise en compte du bocage et du bâti





 Localisation des photomontages





ZIV cumulée de tous les parcs en projet et existants et localisation des photomontages

-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

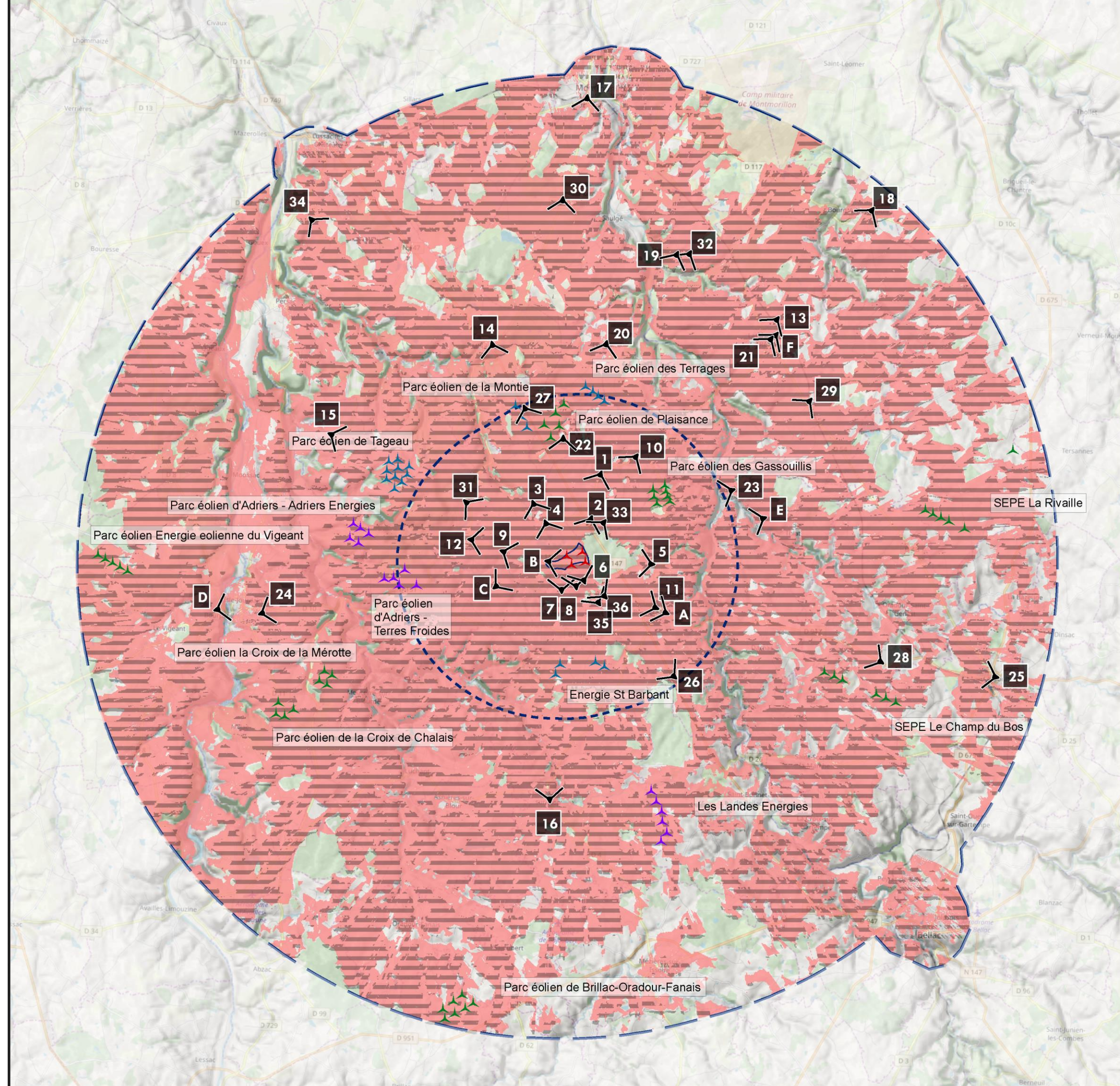
Avancement des projets éoliens

-  Projet Le Renard
-  Autorisé
-  En fonctionnement
-  En cours d'instruction




ZIV cumulée

-  ZIV des parcs existants et projetés au sein du périmètre d'étude
Prise en compte du bocage et du bâti
-  ZIV du projet éolien du Renard
Prise en compte du bocage et du bâti





 Localisation des photomontages





ZIV cumulée des parcs en projet et existants de l'AER et localisation des photomontages


-  ZIP
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Avancement des projets éoliens

-  Projet Le Renard
-  Autorisé
-  En fonctionnement
-  En cours d'instruction

ZIV cumulée

-  ZIV des parcs existants et projetés au sein de l'aire d'étude rapprochée
Prise en compte du bocage et du bâti
-  ZIV du projet éolien du Renard
Prise en compte du bocage et du bâti

-  Localisation des photomontages

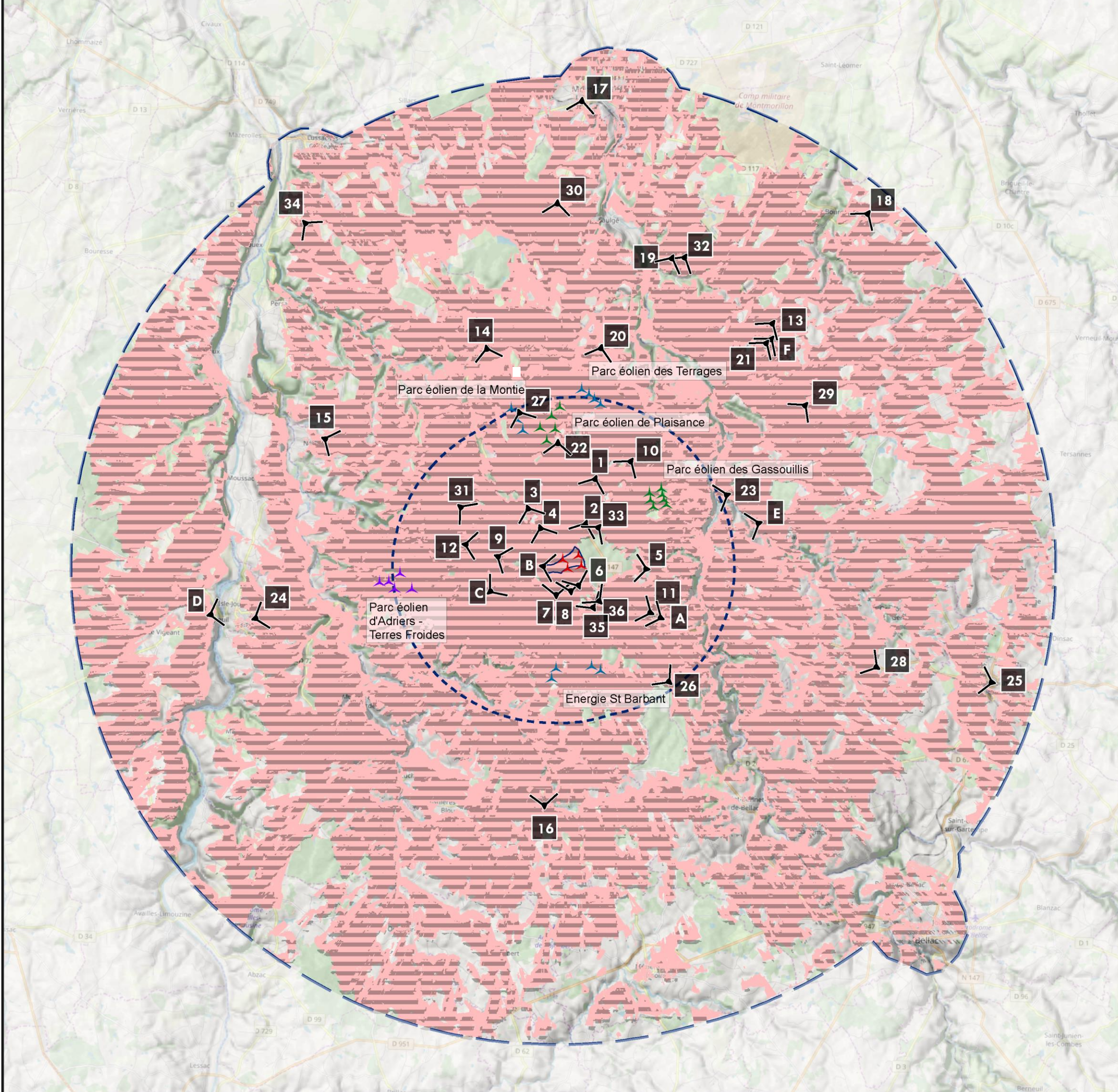
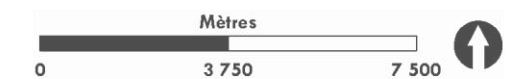


Tableau des photomontages

N° du point de vue	Localisation du point de vue
1	Depuis Maison Celle
2	Depuis La Grande Ferrière
3	Depuis Entrefin
4	Depuis Fompetard et la RD10
5	Depuis Les Broux
6	Depuis Le Poumaret, sortie nord
7	Depuis Chez Champleau
8	Depuis Le Poumaret, sortie sud
9	Depuis Chez Souchaud
10	Depuis St-Rémy-en-Montmorillon
11	Depuis Bussière-Poitevine
12	Depuis Adriers
13	Depuis Lathus-St-Rémy
14	Depuis Moulismes
15	Depuis Nérignac
16	Depuis Saint-Barbant
17	Depuis Montmorillon
18	Depuis Bourg-Archambault
19	Depuis le donjon de Lenest
20	Depuis la croix du cimetière de Plaisance
21	Depuis l'église St-Maurice à Lathus-St-Rémy
22	Depuis le dolmen de la Pierre Levée au Chiroux de Plaisance
23	Depuis le site du Saut de la Brame
24	Depuis l'église de St-Paixent
25	Depuis l'esplanade du Dorat
26	Depuis la RN 147 au Sud de Bussière-Poitevine
27	Depuis la RN 147 au Sud de Moulismes

N° du point de vue	Localisation du point de vue
28	Depuis le croisement des RD 942 et 91 à Miaumande
29	Depuis le croisement de la RD 54 et de la voie ferrée au Sud de Lathus-St-Rémy
30	Depuis le RD 729 au Terrier de la Garde au Sud de Montmorillon
31	Depuis la RD 729 à La Varenne
32	Depuis le GR du tour de la Vienne Limousine à Lenest
33	Depuis le GR du tour de la Vienne Limousine à La Grande Ferrière
34	Depuis le sentier de la Fosse aux Loups entre Persac et Lussac-les-Châteaux
35	Depuis Chez Lathus Bas
36	Depuis Chez Lathus Haut, le long de la RD 4b
A	Depuis le centre de Bussière-Poitevine, abords de l'église Saint-Maurice (MH.39)
B	Depuis le GRP du Tour de la Vienne Limousine au croisement avec la RD 112
C	Depuis le hameau de la Pinaudière, le long du GRP du Tour de la Vienne Limousine
D	Depuis la RD 8, à L'Isle-Jourdain
E	Depuis une route sans nom au sud de Chez Raslaud (vallée de la Gartempe)
F	Depuis Lathus-Saint-Rémy le long de la rue du château

PRISE DE VUE N° 1 Date de la prise de vue : 18 février 2015 à 14h40

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Frange sud-est du hameau de Maison-Celle, RD 10

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 198°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 536219 ; Y : 6578147

Eolienne la plus proche : R1 à 3.0 km

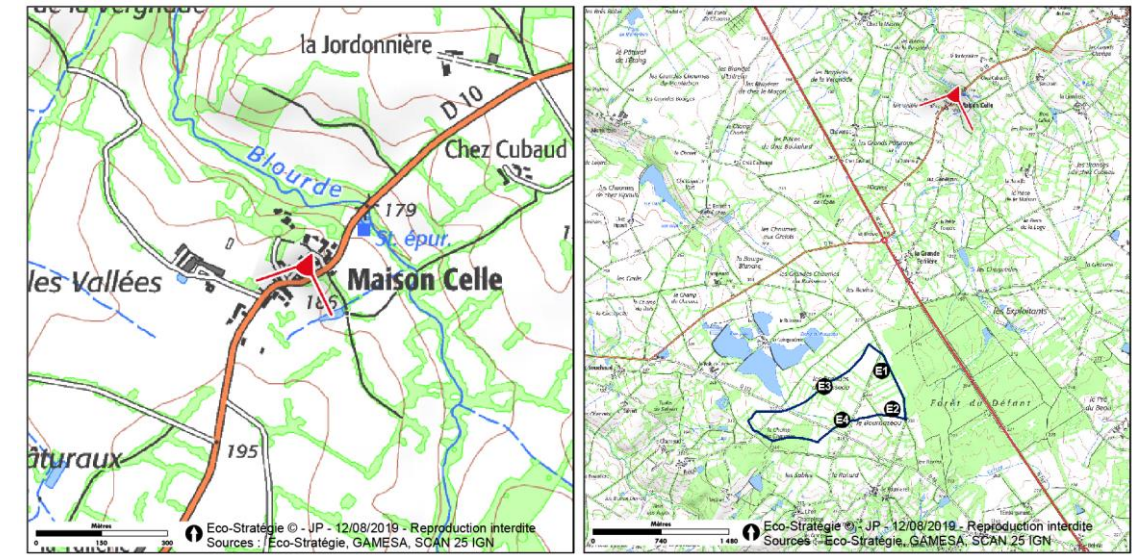
Eolienne la plus éloignée : R4 à 3.6 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 190 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

L'objectif de la prise de vue est d'illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau de Maison-Celle, le long de la RD 10, axe de circulation passant à proximité du projet éolien du Renard.

Commentaire paysager :

Depuis ce point de vue au sein du hameau de Maison-Celle le long de la RD 10, les éoliennes du projet éolien du Renard sont en arrière-plan d'obstacles visuels plus ou moins opaques : l'éolienne R3 est complètement masquée par le bâti (hangar agricole) et les trois autres machines se trouvent à l'arrière de la végétation bocagère des Terres Froides. Au regard de la densité des branchages, les éoliennes R1 et R4 ne sont pratiquement pas visibles tandis que l'éolienne R2 est en arrière-plan d'une végétation relativement plus claire. Ainsi, les perceptions du projet éolien du Renard sont limitées aux perceptions des mouvements des pales et plus spécifiquement de l'éolienne R2. L'emprise visuelle horizontale du projet est donc considérablement réduite. Notons qu'en période estivale, dans ce contexte végétal, les visibilitées sur le projet éolien du Renard seront d'autant plus atténuées et le **niveau d'incidence** est évalué à **faible**.

Les visibilitées sur les autres parcs et projets éoliens du territoire d'étude ne sont pas effectives depuis ce point de vue.

État initial 100° :



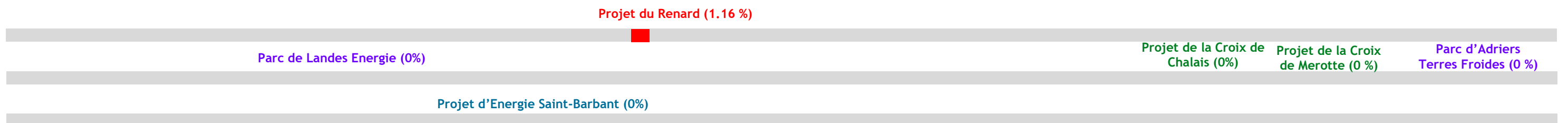
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :



PRISE DE VUE N° 2 Date de la prise de vue : 5 juillet 2019 à 8h 39

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Est du hameau de La Grande Ferrière

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 200°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 535783 ; Y : 6576359

Eolienne la plus proche : R1 à 1.1 km

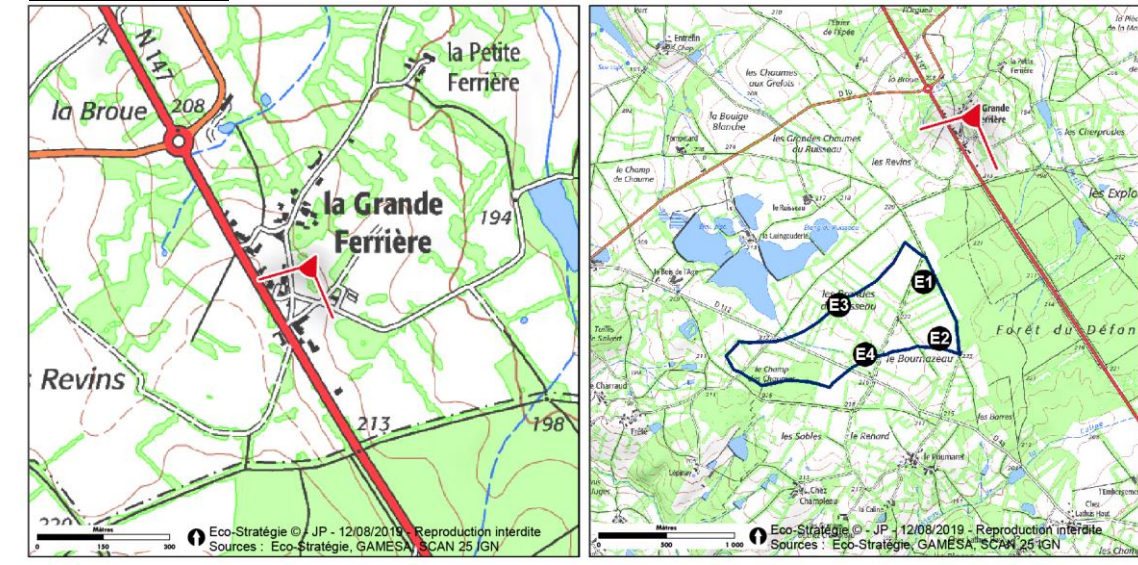
Eolienne la plus éloignée : R4 à 1.8 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 212 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

L'objectif de la prise de vue est d'illustrer les visibilités et co-visibilités sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau de la Grande Ferrière, lieu de vie proche du projet éolien du Renard.

Commentaire paysager :

Le projet éolien du Renard n'est pas visible dans son ensemble au sein du hameau de la Grande Ferrière : les éoliennes se placent en arrière-plan de nombreux obstacles visuels qui ne laissent apparaître partiellement que trois éoliennes et masquent complètement l'éolienne R4. Au sein de éoliennes visibles, l'éolienne R1 est la plus proche et donc la plus prégnante avec le moyeu et le haut du mât qui dépassent au-dessus des bâtiments. Plus éloignées, les éoliennes R2 et R3 apparaissent de façon partielles (moyeu et pales pour l'éolienne R2, bouts des pales pour l'éolienne R3).

Ainsi, malgré la proximité du projet éolien du Renard, les perceptions du projet sont limitées par la végétation et se réduisent aux mouvements de pales et à deux moyeux. Notons qu'en période hivernale, les visibilités sur le projet éolien du Renard seront accentuées et le **niveau d'incidence** est évalué à **fort**.

Les visibilités sur les autres parcs et projets éoliens du territoire d'étude ne sont pas effectives depuis ce point de vue.

État initial 100° :



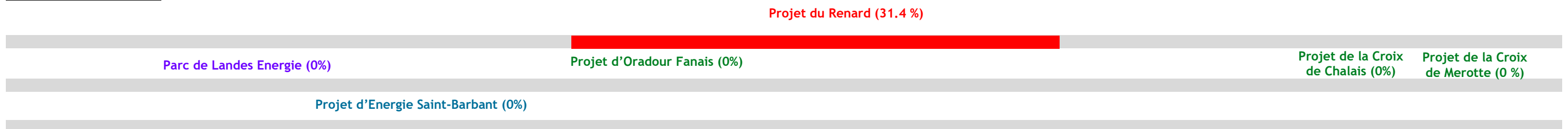
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :







PRISE DE VUE N° 3 Date de la prise de vue : 4 juillet 2019 à 20h25

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Sortie est du hameau d'Entrefin

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 111°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 533610 ; Y : 6576967

Eolienne la plus proche : R3 à 2.3 km

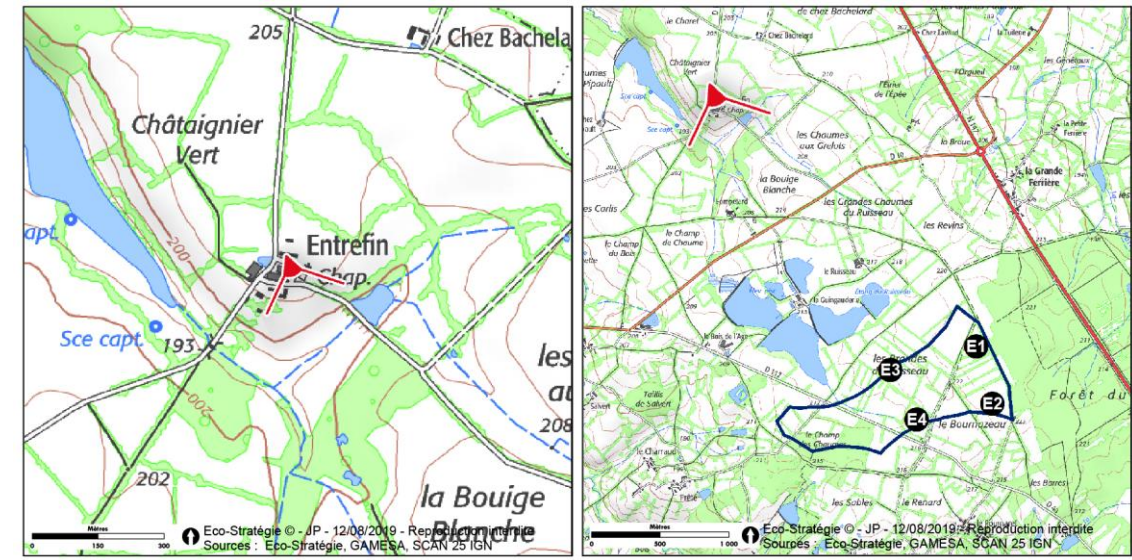
Eolienne la plus éloignée : R2 à 2.9 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 205 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

L'objectif de la prise de vue est d'illustrer les visibilités sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau d'Entrefin, situé à proximité du projet éolien du Renard

Commentaire paysager :

Le projet éolien du Renard est en grande partie masqué par la ligne d'horizon forestière du hameau d'Entrefin. Les mâts et les moyeux des éoliennes ne sont pas visibles et seuls quelques bouts de pales en mouvement sont perceptibles au-dessus de la végétation. Les éoliennes R3 et R4 sont les deux machines les plus perceptibles, leurs pales se dégageant de tout obstacles visuels. La disposition du projet éolien du Renard est difficilement compréhensible depuis ce point de vue, la végétation ne permettant pas d'avoir de vue globale du projet. Notons que le masque végétal sera quelque peu atténué en période hivernale pouvant permettre des perceptions des éoliennes R1 et R2. Le **niveau d'incidence** du projet éolien du Renard depuis ce point de vue est évalué **faible**.

Aucun des parcs existants et des projets éoliens ne sont visibles depuis ce point de vue, il n'y a donc pas d'effet cumulé.

État initial 100° :



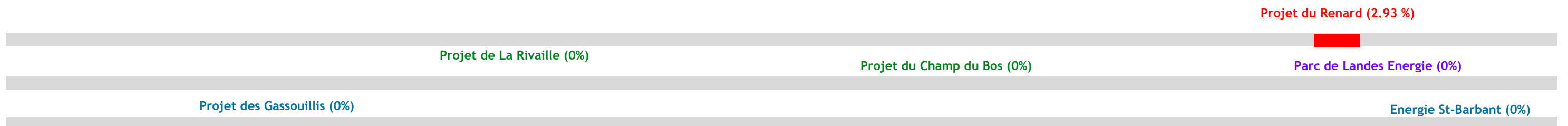
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :







PRISE DE VUE N° 4 Date de la prise de vue : 19 février 2015 à 16h17

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

RD 10 à l'est du hameau de Frompetard

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 107°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 534083 ; Y : 6576195

Eolienne la plus proche : R3 à 1.3 km

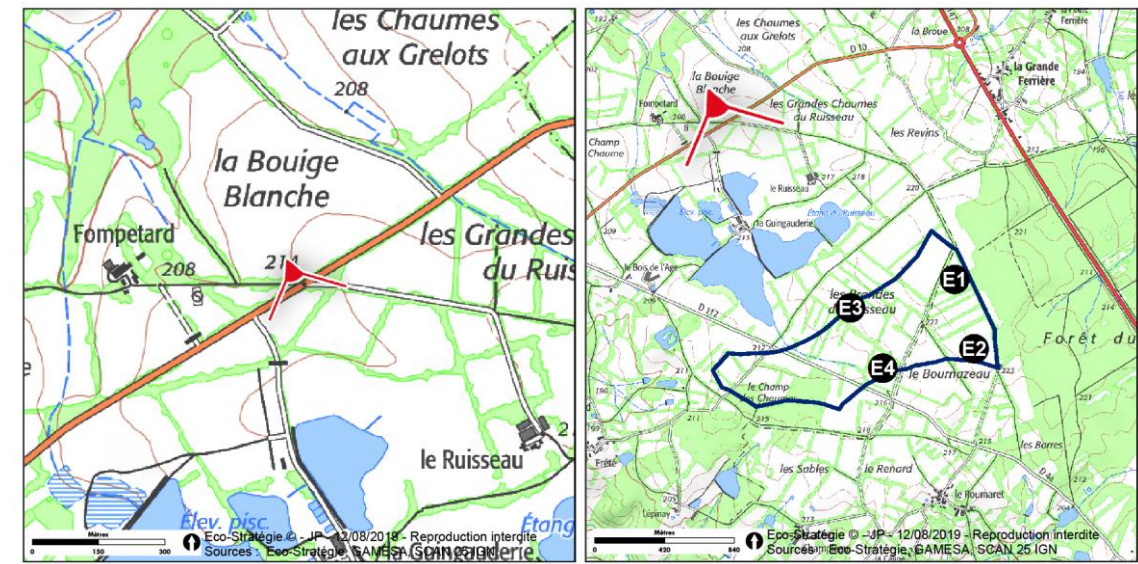
Eolienne la plus éloignée : R2 à 2.0 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 215 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

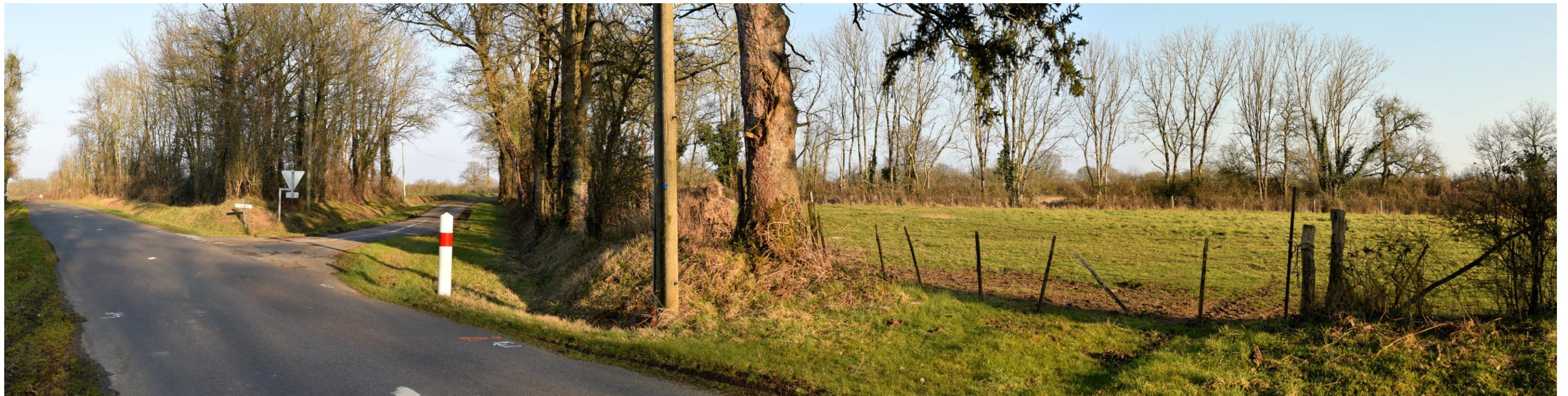
L'objectif de la prise de vue est d'illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis la RD 10, axe de circulation situé à proximité du projet éolien du Renard.

Commentaire paysager :

Bien que la disposition du projet éolien du Renard soit à l'origine d'espacements inégaux entre les machines, la distance rapprochée permet une visibilité globale de l'aménagement en période hivernale. Aucune des machines n'est visible de plein pied et les éoliennes se trouvent en arrière-plan d'un masque végétal lié au bocage arboré et arbustif des Terres Froides. Ainsi, les chevauchements des éoliennes R3 et R4 sont grandement atténués par cette végétation. Bien que l'ensemble des machines soit visible, l'emprise verticale du projet est considérablement réduite par les obstacles visuels et le niveau d'incidence est évalué à modéré. Notons qu'en été, les effets visuels du projet éolien du Renard seront grandement atténués par le feuillage du bocage.

Aucun des parcs existants et des projets éoliens ne sont visibles depuis ce point de vue, il n'y a donc pas d'effet cumulé.

État initial 100° :



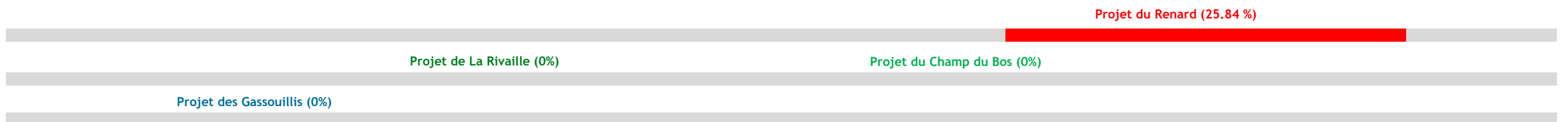
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :







PRISE DE VUE N° 5 Date de la prise de vue : 19 février 2015 à 9h58

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Au nord-ouest du hameau Les Broux

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 295°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 538069 ; Y : 6574671

Eolienne la plus proche : R2 à 2.5 km

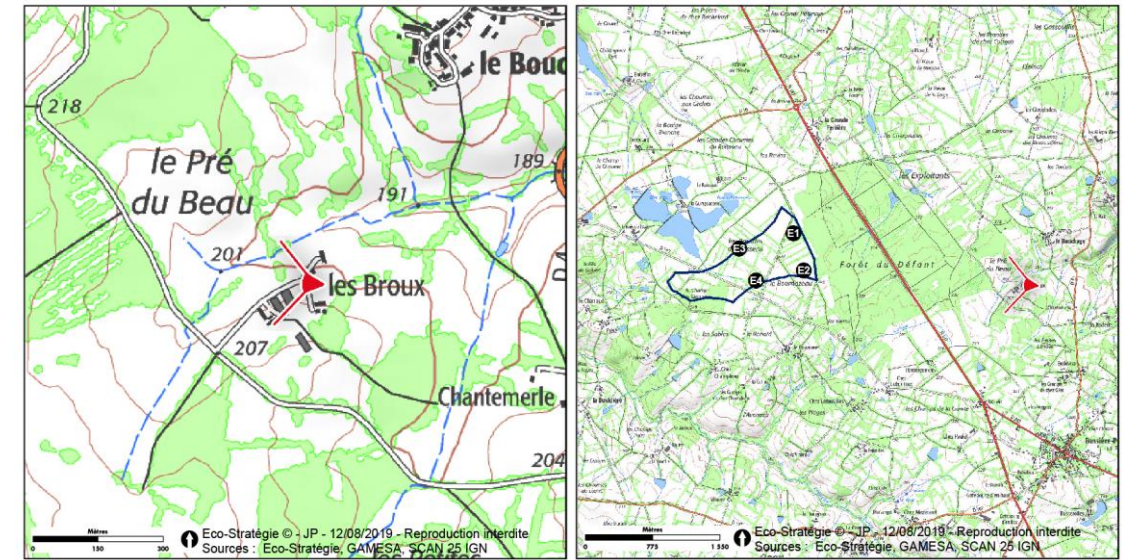
Eolienne la plus éloignée : R3 à 3.3 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 204 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

L'objectif de la prise de vue est d'illustrer les visibilitées sur les parcs et projets éoliens depuis le hameau des Broux, lieu de vie proche du projet éolien du Renard.

Commentaire paysager :

Le projet éolien du Renard se fond dans la masse végétale de la Basse Marche et seules les pales de l'éolienne R2 sont ponctuellement visibles, en arrière-plan des branchages. En période estivale, les visibilitées ne seront pas effectives. Ainsi, les effets visuels sont considérés négligeables et le **niveau d'incidence** est évalué à nul.

En l'absence de visibilitées sur les parcs et projet éoliens du territoire d'étude, il n'y a pas d'effet cumulé.

État initial 100° :



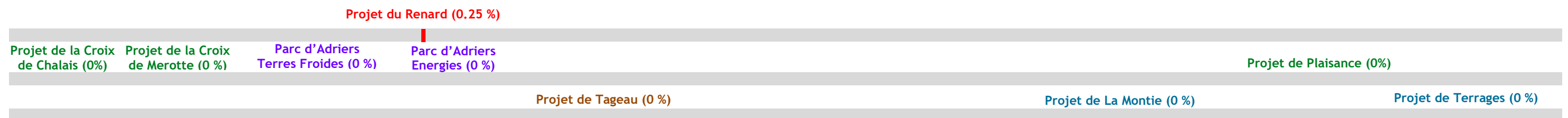
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :



PRISE DE VUE N° 6 Date de la prise de vue : 5 juillet 2019 à 12h01

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :
Hameau de Poumaret

Angle de vue de l'état initial : 100°
Azimut : 335°

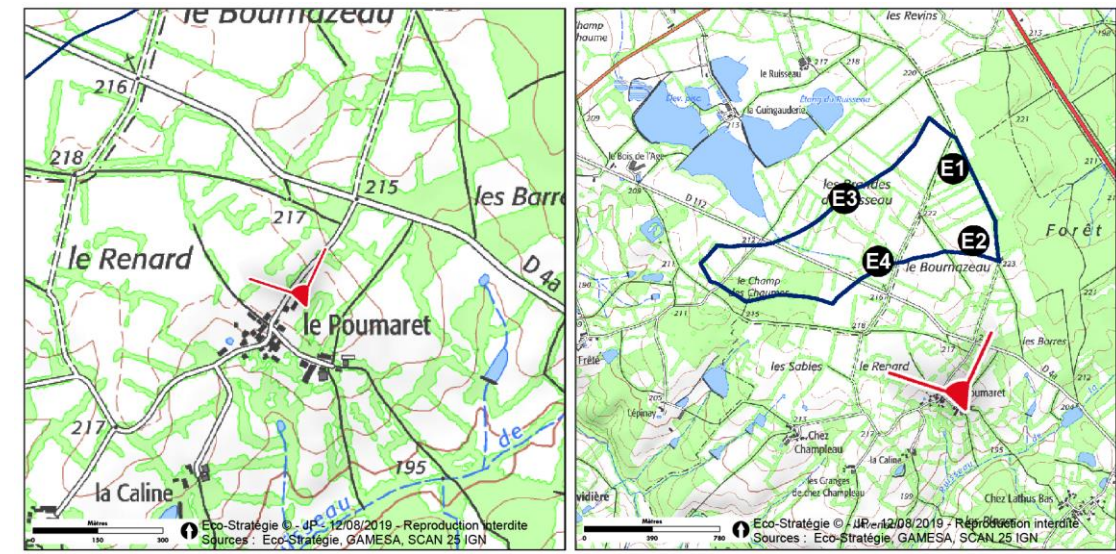
Coordonnées géographiques du point de vue :
Lambert 93 : X : 535443 ; Y : 6574041

Eolienne la plus proche : R4 à 0.8 km
Eolienne la plus éloignée : R1 à 1.2 km
Altitude du lieu de la prise de vue : 218 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

Les objectifs de la prise de vue sont d'illustrer les visibilitées sur le projet éolien du Renard depuis le hameau du Poumaret, lieu de vie très proche du projet et d'illustrer les effets cumulés potentiels avec les parcs et projets éoliens du territoire d'étude.

Commentaire paysager :

Bien que la disposition « en carré » du projet éolien du Renard soit à l'origine d'espacements inégaux entre les machines depuis ce point de vue, la distance rapprochée permet une lisibilité globale de l'aménagement. Aucune des machines n'est visible de plein pied et les éoliennes se trouvent en arrière-plan d'un masque végétal fourni lié au bocage arboré et arbustif de la Basse Marche. Ainsi, le chevauchement des éoliennes R3 et R4 est grandement atténué par cette végétation. Bien que l'ensemble des machines soit visible, l'emprise verticale du projet est considérablement réduite par les obstacles visuels. Toutefois, la proximité du projet vis-à-vis du hameau de Poumaret (800m pour la machine la plus proche) est à l'origine d'une emprise horizontale conséquente (plus de 50% du point de vue). Ainsi le niveau d'incidence est évalué à fort. Notons qu'en hiver, les effets visuels du projet éolien du Renard seront quelque peu accentués par l'absence de feuillage.

Aucun des parcs existants et des projets éoliens ne sont visibles depuis ce point de vue, il n'y a donc pas d'effet cumulé.

État initial 100° :



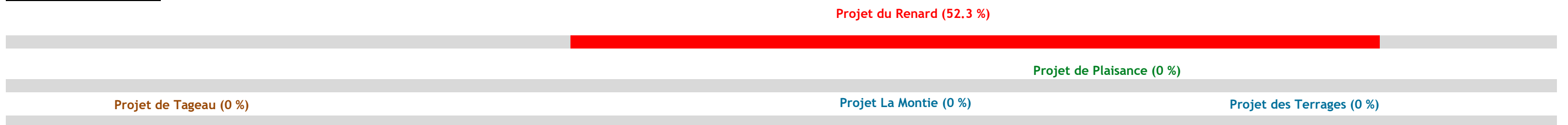
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :







PRISE DE VUE N°7 Date de la prise de vue : 5 juillet 2019 à 12h25

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Hameau de Chez Champleau, au nord de la route

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 15°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 534684 ; Y : 6573804

Eolienne la plus proche : R4 à 985 m

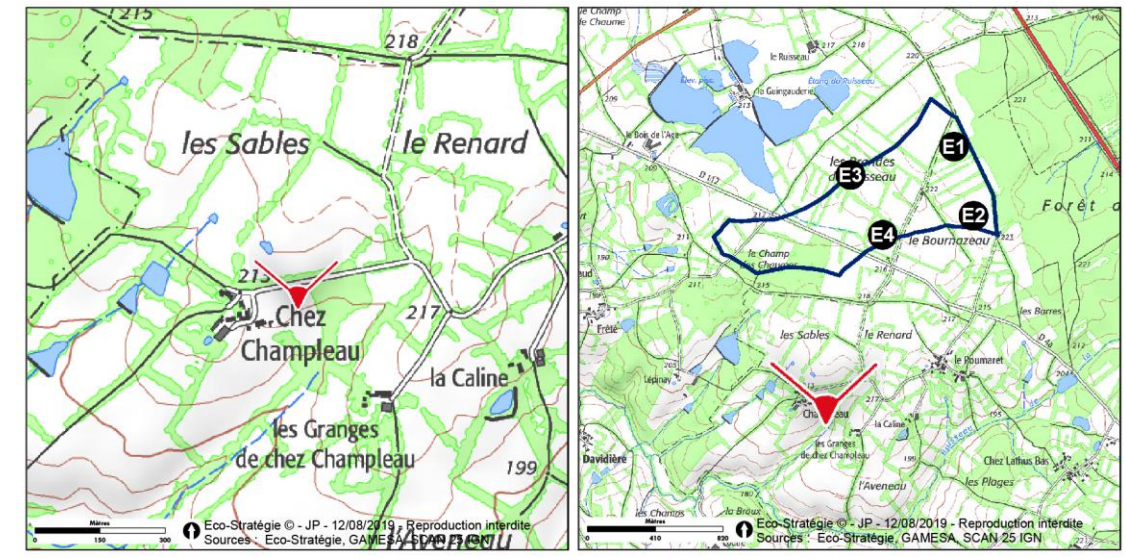
Eolienne la plus éloignée : R1 à 1.7 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 214 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

L'objectif est de montrer les effets visuels des parcs et projets éoliens du territoire d'étude depuis le hameau de Chez Champleau, lieu de vie proche du projet éolien du Renard.

Commentaire paysager :

Le projet éolien du Renard est disposé en une ligne régulière de 4 machines, suivant la ligne directrice formée par la haie arborée. Toutes les machines sont visibles (pales, moyeux et mâts) au sein d'une ouverture dans la structure bocagère. Toutefois, aucune des machines n'est visible de plein pied avec une emprise verticale réduite par les obstacles visuels. Au regard de la proximité du projet vis-à-vis du hameau de Chez Champleau (985 m pour la machine la plus proche), le **niveau d'incidence** est évalué à **fort**. Notons toutefois que la vue est prise au sein d'une fenêtre visuelle dans la haie arborée qui borde la route menant au hameau. Ainsi, depuis le hameau en lui-même, les visibilitées seront atténuées par un premier plan de branchages et les incidences sont moindres.

Aucun des parcs existants et des projets éoliens ne sont visibles depuis ce point de vue, il n'y a donc pas d'effet cumulé.

État initial 100° :



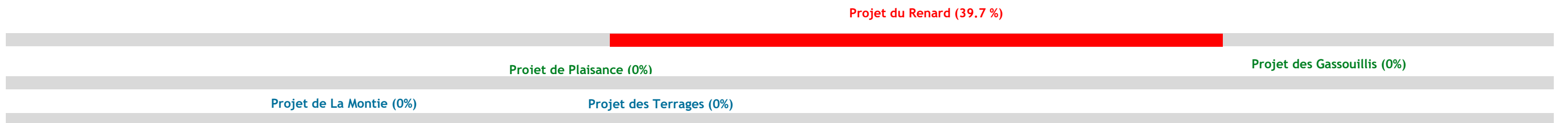
Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :







PRISE DE VUE N° 8 Date de la prise de vue : 20 avril 2018 à 15h07

Prise de vue :

Lieu de la prise de vue :

Route de La Caline, hameau de Le Poumaret

Angle de vue de l'état initial : 100°

Azimut : 25°

Coordonnées géographiques du point de vue :

Lambert 93 : X : 535279 ; Y : 6573859

Eolienne la plus proche : R4 à 897m

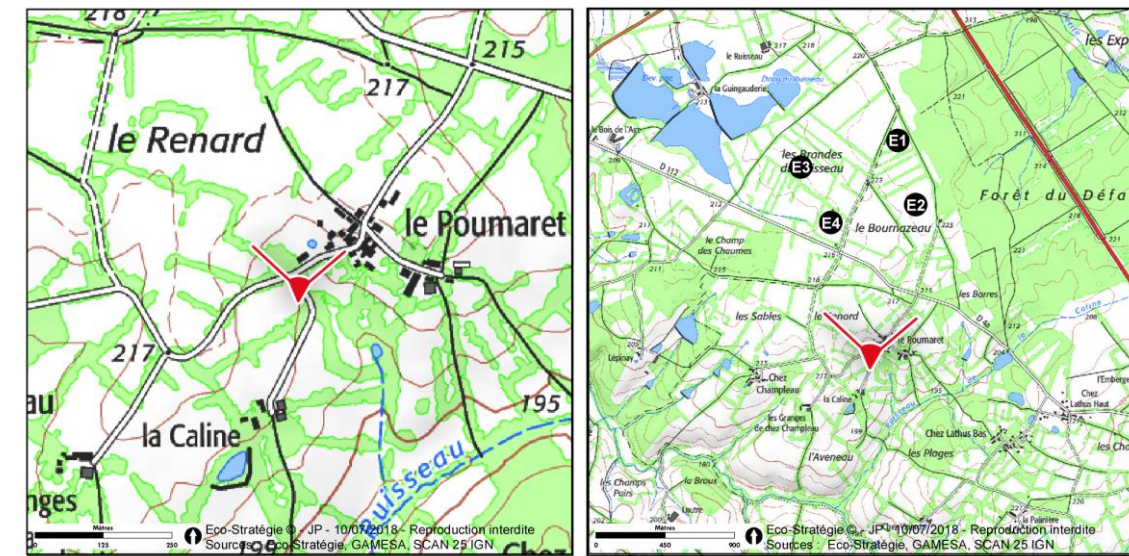
Eolienne la plus éloignée : R1 à 1.4 km

Altitude du lieu de la prise de vue : 211 m

Projet :

Hauteur des éoliennes : 180 m en bout de pale

Localisation :



Raison du choix de la prise de vue :

L'objectif de la prise de vue est d'illustrer les visibilitées des parcs et projets éoliens depuis le hameau du Poumaret, lieu de vie très proche du projet éolien du Renard.

Commentaire paysager :

Depuis la route de la Caline, la disposition « en carré » de l'aménagement est à l'origine d'espacements inégaux entre les machines, notamment entre éoliennes R3 et R4 qui se chevauchent légèrement. Toutefois, les visibilitées se limitent à trois des quatre éoliennes que compte le projet éolien du Renard. En effet, le tissu bâti du hameau du Poumaret masque entièrement l'éolienne R1 tandis que l'éolienne R2, plus proche, voit ses pales dépasser au-dessus d'un des bâtiments. Les visibilitées les plus importantes se concentrent donc sur les éoliennes R3 et R4.

Non visibles de plein pied, ces deux machines se situent dans une fenêtre visuelle cadrée par la végétation et les lignes téléphoniques/électriques. Ces éléments verticaux permettent d'introduire un rapport d'échelle avec les éoliennes et d'atténuer légèrement les effets visuels des machines. Toutefois, la proximité du projet vis-à-vis du hameau de Poumaret (897m pour la machine la plus proche) est à l'origine d'une emprise horizontale conséquente (41,77 %) et d'un **fort niveau d'incidence**.

Aucun des parcs existants et des projets éoliens ne sont visibles depuis ce point de vue, il n'y a donc pas d'effet cumulé.

État initial 100° :



Vue schématique 100° :



Vue projetée 100° :



Frises de visibilité :

